



## Conseil économique et social

Distr. générale  
28 janvier 2013  
Français  
Original : anglais

### Forum des Nations Unies sur les forêts

#### Dixième session

Istanbul (Turquie), 8-19 avril 2013

Point 10 de l'ordre du jour provisoire\*

#### Fonds d'affectation spéciale du Forum

### Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts

#### Note du Secrétariat

#### *Résumé*

La présente note fait état, au 31 décembre 2012, de l'avancement de la mise en œuvre du programme du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts financé par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts et le Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique, administré par le Bureau du développement des capacités du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat. Les contributions généreuses des pays donateurs et d'autres entités à ces deux fonds, dont le montant a excédé celui des précédentes donations de 78,6 %, sont fort appréciées. Sans elles, de nombreuses mesures n'auraient pas pu être mises en œuvre.

\* E/CN.18/2013/1.



## **I. Introduction**

1. Au paragraphe 25 de son programme de travail pluriannuel pour la période 2007-2015 (résolution 7/1, annexe), le Forum des Nations Unies sur les forêts a invité les gouvernements donateurs, les institutions financières et les autres organisations intéressées à verser des contributions financières volontaires au Fonds d'affectation spéciale du Forum. Les autres pays en mesure de le faire et les autres parties intéressées ont été priés d'y contribuer eux aussi. Au paragraphe 27 de son programme de travail, le Forum a, dans un souci de transparence, prié le secrétariat de lui présenter à chaque session un rapport sur le fonctionnement du Fonds d'affectation spéciale du Forum, dans lequel il indiquerait le montant et les sources des contributions et expliquerait la façon dont les fonds auraient été utilisés.

## **II. Contributions au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts et au Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique**

2. Les pays donateurs ont généreusement contribué au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts et au Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique administré par le Bureau du développement des capacités du Département des affaires économiques et sociales (voir fig. I et tableau I ci-après). Les contributions, dont le montant a excédé celui des précédentes de 78,6 % et qui ont grandement facilité les travaux du Forum, sont fort appréciées. Sans elles, il n'aurait pas été possible d'accomplir les travaux essentiels du Forum compte tenu du volume actuel de ses activités.

Figure I  
**Contributions pour 2011-2012 au Fonds d'affectation spéciale  
des Nations Unies à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts  
et au Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique**

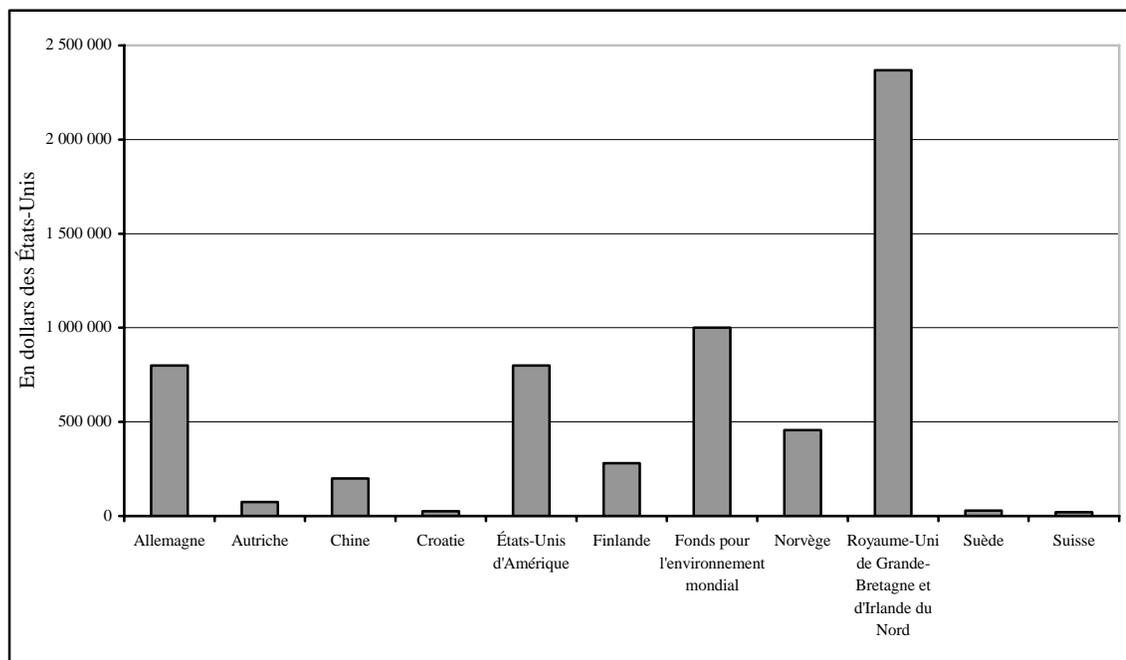


Tableau 1  
**Contributions pour 2011-2012 au Fonds d'affectation spéciale  
des Nations Unies à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts  
et au Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique**  
(En dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage du total</i>
Allemagne	800 000	13,2
Autriche	74 853	1,2
Chine	200 000	3,3
Croatie	25 000	0,4
États-Unis d'Amérique	800 000	13,2
Finlande	279 944	4,6
Fonds pour l'environnement mondial (contribution gérée par le Bureau du développement des capacités)	1 000 000	16,5
Norvège	456 174	7,5
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2 367 995	39,1
Suède	28 753	0,5

<i>Donateur</i>	<i>Montant</i>	<i>Pourcentage du total</i>
Suisse	20 000	0,3
<b>Total</b>	<b>6 052 719</b>	<b>100,0</b>

3. Pour la période 2011-2012, le montant des contributions versées à l'appui des activités du Forum s'est élevé à 6 052 719 dollars, ce qui représente une augmentation de plus de 75 % par rapport aux années précédentes. Ce montant est le plus élevé que le Forum ait perçu pour un exercice biennal depuis sa création en 2000.

4. Il est important de noter que, si le montant global des contributions aux fonds d'affectation spéciale a augmenté au cours des dernières années, 78,5 % des fonds sont réservés à certains projets, seuls les 21,5 % restants n'ayant pas d'affectation particulière. Les fonds non réservés sont importants parce qu'ils peuvent permettre au secrétariat du Forum de financer des postes essentiels à l'exécution du programme de travail ordinaire et à la mise en œuvre de projets extrabudgétaires, selon que de besoin, aux fins de réalisation du programme de travail pluriannuel. L'augmentation de la part des contributions non réservées constituerait une évolution positive de la façon dont l'ensemble des contributions peuvent être allouées.

### **III. Répartition des ressources des fonds d'affectation spéciale par tâches et par thèmes figurant dans le programme**

5. La figure II et le tableau 2 ci-après présentent la répartition des ressources des fonds par projets et domaines d'activité.

Figure II  
**Répartition pour la période 2011-2012 des ressources du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts et du Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique par tâches et par thèmes figurant dans le programme**

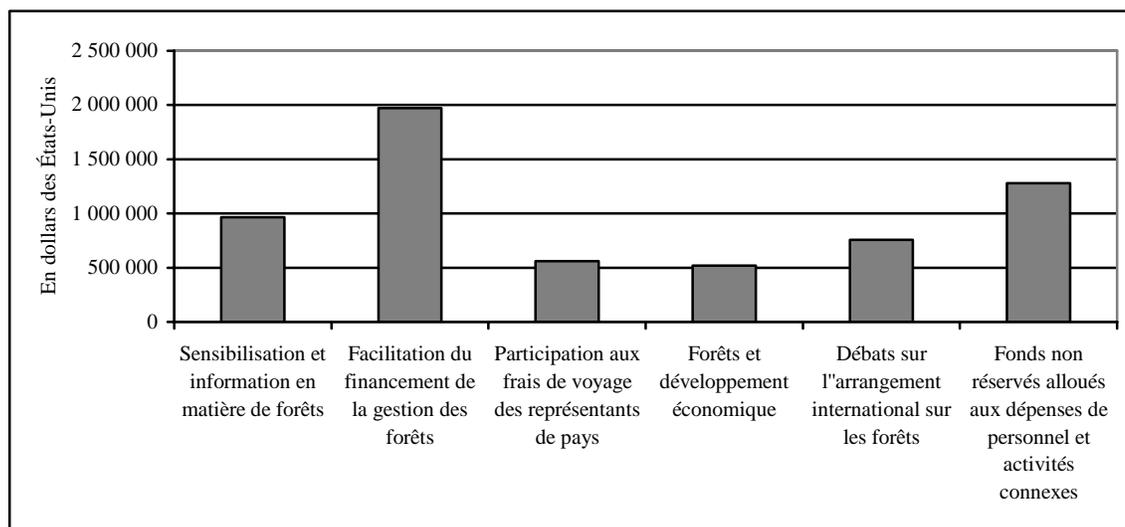


Tableau 2  
**Répartition pour la période 2011-2012 des ressources du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts et du Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique par tâches et par thèmes figurant dans le programme**

(En dollars des États-Unis)

<i>Tâche ou thème figurant dans le programme</i>	<i>Montant alloué</i>	<i>Pourcentage du total</i>
Sensibilisation et information en matière de forêts	965 630	16
Facilitation du financement de la gestion des forêts	1 972 657	33
Participation aux frais de voyage des représentants de pays	559 269	9
Forêts et développement économique	519 237	9
Débats sur l'arrangement international sur les forêts	755 982	12
Fonds non réservés alloués aux dépenses de personnel et activités connexes	1 279 944	21
<b>Total</b>	<b>6 052 719</b>	<b>100</b>

#### IV. Emploi des fonds affectés à des projets

6. Pendant la période 2011-2012, les fonds d'affectation spéciale ont servi à financer la mise en œuvre de projets relatifs aux thèmes suivants : facilitation de la gestion durable des ressources forestières; forêts et développement économique; information sur les forêts, y compris l'Année internationale des forêts (2011); et les travaux préparatoires concernant l'arrangement international sur les forêts.

7. Il convient de noter que, à l'exception de celles concernant l'Année internationale des forêts, qui ont pris fin en février 2012, toutes les activités sont en cours d'exécution et seront achevées en 2013.

#### V. Emploi des fonds non réservés

8. Les fonds non réservés ont servi à compléter ceux du budget ordinaire (programme 7 (Affaires économiques et sociales), sous-programme 9 : Gestion durable des forêts) aux fins d'exécution du programme de travail de la première année du présent exercice biennal. Les principaux domaines d'activité ont trait à l'appui aux efforts que déploie le secrétariat du Forum pour mener à bien les réalisations escomptées suivantes :

a) Dialogue international constructif sur la gestion durable des forêts, notamment sur les forêts et le développement économique et les moyens d'application d'une gestion durable des ressources forestières;

b) Meilleures coopération, concertation et coordination internationales dans le domaine des forêts, au moyen d'une gestion améliorée et plus efficace des connaissances des pouvoirs publics, des grands groupes et des organisations, des mécanismes et des instances concernés, dont le Partenariat de collaboration sur les forêts;

c) Amélioration de la sensibilisation et de l'appui concernant les mesures prises à l'échelon national, régional et mondial en matière de gestion durable des forêts;

d) Renforcement de l'assistance aux États Membres bénéficiaires d'une assistance en matière d'élaboration et d'exécution de stratégies de conservation et de reconstitution des forêts et en matière d'accroissement des zones forestières gérées de manière rationnelle, afin de maintenir et d'élargir leurs ressources forestières afin d'en tirer des avantages accrus.

9. Plus précisément, les fonds non réservés ont été essentiels au financement d'une part non négligeable des activités figurant dans le programme de travail ordinaire du secrétariat du Forum pour la période 2011-2012, y compris :

a) **Coût des services de conférence.** Aux termes du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, les réunions de groupe spécial d'experts n'ouvrent pas droit à des services d'interprétation, qui, dans de tels cas, ne sont fournis que s'ils sont disponibles. Dans la mesure où ces services n'étaient pas disponibles pour la deuxième réunion du groupe spécial d'experts sur le financement des forêts, tenue à Vienne du 14 au 18 janvier 2013, le secrétariat du Forum a dû couvrir les frais d'interprétation au moyen de ressources issues du Fonds d'affectation spéciale du Forum. Les dépenses engagées pour

financer les services fournis à la conférence, y compris les salles de conférence, l'appui technique et l'interprétation dans trois des langues officielles de l'ONU, se sont élevées à environ 90 000 dollars;

b) **Frais de voyage des représentants et des experts.** Une aide au titre des frais de voyage a été fournie en vue de faciliter la participation des représentants de pays en développement ou de pays en transition à l'Initiative institutionnelle sur le financement des forêts du Partenariat de collaboration sur les forêts, organisée à Rome du 13 au 17 septembre 2012, et à la deuxième réunion du groupe spécial d'experts sur le financement des forêts, tenue à Vienne en janvier 2013. Au moment de l'établissement du présent rapport, il reste des fonds permettant de contribuer aux frais de voyage de représentants de pays en développement ou de pays en transition souhaitant participer à la dixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, qui se tiendra à Istanbul (Turquie) en avril 2013;

c) **Frais de voyage du personnel du secrétariat.** Le personnel du secrétariat du Forum a participé à nombre des principales manifestations concernant les forêts, notamment : le Conseil d'administration du Forum forestier africain; des missions de planification de la dixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts; la réunion du Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers; la réunion stratégique sur l'agriculture climatiquement rationnelle, la sécurité alimentaire et les problèmes de ressources interdépendants organisée par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; les consultations tenues par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dans le cadre des travaux préparatoires à l'évaluation des ressources forestières mondiales prévue en 2015; un séminaire sur des questions relatives aux forêts, liées aux conclusions de la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts et à des initiatives conjointes du Partenariat de collaboration sur les forêts, organisé par le Partenariat à Orvieto (Italie), les 23 et 24 juin 2011; un atelier sur le renforcement des capacités concernant la diversité biologique des forêts et les changements climatiques; des ateliers sur les procédures de facilitation du financement des forêts des petits États insulaires en développement, des pays à faible couverture forestière, d'Afrique et des pays les moins avancés; la deuxième Conférence mondiale sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et les changements climatiques; le Congrès mondial de la nature de 2012 de l'Union internationale pour la conservation de la nature; la vingt et unième session du Comité des forêts; les activités relatives à la Semaine mondiale des forêts; la première audition interparlementaire portant sur le thème « Des forêts pour les populations », organisée à Kigali par la fondation World Future Council; la dix-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; et la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique;

d) Par sa décision 2007/278, le Conseil économique et social a décidé qu'une aide financière pourrait être accordée aux membres du Bureau du Forum venant de pays en développement ou de pays en transition afin qu'ils puissent participer au moins une fois par an aux réunions tenues par le Bureau à New York ou ailleurs, ce concours devant être financé au moyen des contributions extrabudgétaires versées à cette fin au Fonds d'affectation spéciale du Forum. Cette aide a permis de financer la participation de membres du Bureau à plusieurs réunions tenues à New York, à l'initiative institutionnelle tenue à Rome, à la deuxième réunion du groupe spécial d'experts sur le financement des forêts, tenue à

Vienne, et à la dixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, organisée à Istanbul (Turquie);

e) Des membres du personnel de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur ont été recrutés à titre temporaire sous contrat de durée déterminée à l'aide des ressources extrabudgétaires du Fonds d'affectation spéciale : 2 à la classe P-4 et 1 à la classe P-3. Au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), 3 administrateurs (2 de la classe P-3 et 1 de classe P-2) et 2 agents des services généraux ont été recrutés.

10. Le secrétariat du Forum ne dispose que de six postes d'administrateurs et de deux postes de personnel d'appui inscrits au budget ordinaire. De ce fait, la moitié des postes du secrétariat sont financés au moyen des fonds extrabudgétaires, pour un coût d'environ 4 000 000 de dollars par exercice biennal. Ces dernières années, le secrétariat n'a reçu qu'un montant de 1 200 000 dollars au titre des fonds non réservés pouvant servir à financer les dépenses de personnel et les dépenses connexes. Au moment de l'établissement du présent rapport, les fonds dont le secrétariat dispose ne permettant de couvrir les dépenses de personnel de la catégorie des administrateurs que pour les six premiers mois de 2013, la situation est très précaire et la présence de personnel spécialisé au secrétariat est compromise.

## **VI. Réalisations et résultats attribuables aux fonds d'affectation spéciale**

11. Les réalisations et résultats ci-après des dernières années sont directement attribuables aux contributions versées aux fonds d'affectation spéciale :

a) Organisation de quatre ateliers sur le financement des forêts des petits États insulaires en développement, des pays à faible couverture forestière, d'Afrique et des pays les moins avancés. Bien plus de 100 représentants de pays ont participé à ces ateliers, qui ont abouti à la formulation de 30 recommandations concrètes sur la mobilisation de fonds pour les forêts et les réponses à apporter aux problèmes connexes;

b) Organisation à Rome, en septembre 2012, d'une initiative institutionnelle sur le financement des forêts, en collaboration avec la FAO. La réunion a abouti à la formulation de plusieurs recommandations visant à aider le Forum à prendre, à sa dixième session, une décision significative sur les solutions à apporter au financement des forêts;

c) Réunion d'un groupe spécial d'experts sur les forêts et le développement économique, thème principal de la dixième session du Forum. Le groupe a recommandé les questions à examiner en prélude à cette session;

d) Réalisation de trois grandes études sur les forêts et le développement économique, destinées à servir de documents de référence à la dixième session du Forum. Ces études présentent les dernières données et découvertes sur les domaines ci-après, qui sont essentiels : valeur monétaire et non monétaire des forêts; forêts et élimination de la pauvreté; liens intersectoriels des forêts avec les secteurs de l'agriculture, de l'eau, de l'énergie, de la santé, des transports, du tourisme et des mines; approche paysagère concernant la gestion durable des forêts; et les forêts dans le monde de demain. Les conclusions de ces études ont éclairé les travaux de

l'initiative institutionnelle sur le financement des forêts, tenue à Rome, et de la réunion du groupe spécial d'experts sur le financement des forêts, tenue à Vienne en janvier 2013, et l'établissement du rapport du Secrétaire général sur les forêts et le développement économique (E/CN.18/2013/4);

e) L'Année internationale des forêts (2011) s'est achevée en février 2012 par une cérémonie de clôture qui a donné lieu à la première remise des prix des Héros des forêts et au premier festival international du film forestier jamais organisés, à un concours d'art ouvert aux enfants et à un concours épistolaire;

f) En s'appuyant sur le succès de la campagne d'information menée dans le cadre de l'Année internationale des forêts, le secrétariat du Forum a organisé la deuxième remise des prix des Héros des forêts, le second festival international du film forestier et le premier concours de photographie forestière du Forum;

g) Un certain nombre de produits de communication multimédias ont été réalisés, y compris une série de vidéos sur les Héros des forêts, un court-métrage intitulé *Finding Balance*, destiné aux médias sociaux, un film d'inspiration en vue du second festival international du film forestier et quatre messages publicitaires, filmés par des réalisateurs célèbres, faisant la promotion du festival. Le Forum a rendu tous ces films et toutes ces vidéos accessibles sur la chaîne You Tube des Nations Unies;

h) Les fonds d'affectation spéciale ont contribué à financer la participation de membres du Bureau et de représentants de pays en développement et de pays en transition aux réunions susmentionnées tenues à New York, Rome ou Vienne, et à la dixième session du Forum. On ne saurait trop insister sur l'importance d'une représentation équilibrée des pays développés et des pays en développement participant au Forum;

i) Le Fonds d'affectation spéciale du Forum est essentiel pour financer les besoins en personnel d'appoint du secrétariat, qui est restreint par nature et la plus petite de ces entités relevant du Département des affaires économiques et sociales. Il assure actuellement le financement de huit postes (administrateurs et services généraux) du secrétariat. Ainsi, on ne saurait trop souligner l'importance des ressources provenant du Fonds d'affectation spéciale qui permettent au secrétariat de réaliser les travaux de fond dont le Forum le charge.

## VII. Contributions en nature

12. Le secrétariat tient à exprimer sa gratitude à la FAO, qui, depuis février 2012, met à sa disposition un agent de la catégorie des administrateurs (spécialiste des forêts) à titre gracieux, pour une période de 21 mois. Ce fonctionnaire, qui vient compléter les effectifs du secrétariat joue un rôle essentiel dans les domaines scientifique et technique, y compris les activités de suivi et de communication de l'information, qui représentent une réalisation majeure du secrétariat et du Département des forêts de la FAO pendant la période considérée.

13. Le secrétariat tient également à exprimer sa gratitude au Gouvernement finlandais qui, outre ses contributions financières, finance pour la troisième année un poste d'administrateur auxiliaire de programme. Cet agent a grandement contribué à planifier les initiatives et les ateliers liés au Forum et à fournir un appui technique à ses responsables. Dans le même temps, les années passées au secrétariat

ont indubitablement permis à l'administrateur auxiliaire d'améliorer ses compétences et ses connaissances.

## VIII. Priorités et défis futurs

14. Les mandats du Forum ont été étendus et ses réalisations ont pris de l'importance, depuis sa création, du fait de décisions prises à plusieurs de ses sessions et à d'autres forums intergouvernementaux. Toutefois, le niveau des ressources du budget ordinaire et des contributions au titre des fonds non réservés n'ont pas suivi l'évolution des tâches inscrites à son programme de travail. De fait, il est de plus en plus difficile d'accomplir toute nouvelle activité avec les seules ressources actuelles; il est donc vivement recommandé que tout nouveau mandat que le Forum ou d'autres instances confieraient au secrétariat soit assorti d'une augmentation correspondante des ressources du budget ordinaire affectées ou non à des postes.

15. En 2013 et pour l'exercice biennal 2014-2015 à venir, le mandat du secrétariat devrait encore être étendu. En particulier, plusieurs dispositions du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue au Brésil en 2012 (résolution 66/288 de l'Assemblée générale) soulignent l'importance des forêts et celle des travaux du Forum concernant la mise en œuvre des mesures adoptées, y compris les dispositions sur l'économie verte, les objectifs de développement durable, le financement, les technologies et la coopération régionale ou interorganisations. Pour que ces dispositions puissent être mises en œuvre, les capacités du secrétariat devront être renforcées dès que possible d'au moins un nouveau poste d'administrateur.

16. En outre, le secrétariat ayant engagé des travaux préparatoires concernant l'examen de 2015 de l'arrangement international sur les forêts et le programme de l'ONU en matière de développement pour l'après-2015, ses capacités doivent être renforcées pour lui permettre de faire face à l'augmentation de son volume de travail. Il est vivement recommandé que le Forum soit doté de ressources du budget ordinaire affectées ou non à des postes pour concourir à la mise en œuvre de tout nouveau mandat et toute extension du programme de travail. Il est également essentiel que les États Membres augmentent leurs contributions non réservées aux fonds d'affectation spéciale afin de permettre au secrétariat de continuer à disposer des effectifs nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail actuel et de réunir les capacités que l'extension du programme de travail requiert.

17. Lorsque, dans sa résolution 2000/35, le Conseil économique et social a créé le Forum et prié le Secrétaire général de composer un secrétariat restreint, il a spécifiquement indiqué que les capacités de ce secrétariat seraient renforcées par des détachements de personnel relevant de secrétariats d'organisations internationales et régionales. Au cours des dernières années, ces détachements ont été considérablement réduits et aucun nouvel engagement n'a été pris au moment de l'établissement du présent rapport, exception faite du détachement à court terme d'un agent de la FAO, comme indiqué au paragraphe 12 ci-dessus. Ainsi, vu que l'arrangement sur le détachement de personnel envisagé par le Conseil ne semble pas être une solution réalisable ou durable, les organisations concernées sont instamment priées de réexaminer la question et de renouveler leurs engagements en conséquence.

18. Pour que le secrétariat du Forum demeure un partenaire actif du Partenariat de collaboration sur les forêts et continue d'en assurer le secrétariat, il sera essentiel de lui garantir des ressources financières durables en 2013 et au-delà. Ces ressources permettraient au secrétariat d'évaluer, conformément à son mandat, l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts et de mener ses activités interorganisations prévues pour l'exercice biennal 2014-2015.

19. Compte tenu du rôle que le Partenariat de collaboration sur les forêts joue à l'appui des travaux du Forum, il est certain que ses activités futures seront plus nombreuses et nécessiteront elles aussi que toutes ses organisations membres contribuent financièrement. Toutefois, l'absence de fonds propres au Partenariat entrave ses activités et impose des contraintes financières au secrétariat du Forum. Les restrictions budgétaires actuelles et l'augmentation des attentes des organes directeurs du Partenariat déséquilibrent, dans une large mesure, la répartition des tâches au sein du Partenariat et ont eu une incidence notable sur l'allocation des ressources du Fonds d'affectation spéciale du Forum. Il est vivement recommandé que les ressources nécessaires au financement d'un poste inscrit au budget ordinaire soient réunies, de telle sorte que la continuité de la planification, de la coordination et de l'exécution du plan de travail du Partenariat, y compris les activités conjointes actuelles et les initiatives futures, puissent être assurées.

## **IX. Contributions annoncées**

20. Le secrétariat saisit l'occasion qui lui est offerte pour exprimer sa gratitude au Gouvernement turc, qui a proposé d'accueillir la dixième session du Forum à Istanbul, en avril 2013. Au moment de l'établissement du présent rapport, le Gouvernement turc et le Département des affaires économiques et sociales ont conclu et signé l'accord avec le pays hôte. Le Gouvernement turc va consacrer environ 6 400 000 dollars aux frais supplémentaires afférents à l'accueil de la session hors du Siège à New York, notamment pour les services de conférence et les frais de voyage de membres du personnel de l'Organisation mobilisés pour la session. Il a également généreusement proposé de financer les frais de voyage des représentants de pays en développement et de pays en transition, afin qu'ils puissent participer à la session. En outre, il a proposé de prendre en charge le coût du billet d'un ministre et d'une autre personne pour chaque pays en développement et chaque pays en transition, afin qu'ils puissent participer au débat ministériel de la session.

21. Au moment de l'établissement du présent rapport, le Gouvernement russe a annoncé une contribution annuelle de 300 000 dollars à compter de 2014.